

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUIILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny.



DELBU2023-04-020

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle transition écologique : service biodiversité et environnement - technicien agricole

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services

Technicien agricole - Création de poste liée à un nouveau besoin

Dans un objectif d'amélioration de la qualité de l'eau, il s'agit de mettre en œuvre, suivre et coordonner les actions agricoles dans le cadre de différents programmes et politiques portés par la collectivité :

- Contrat territorial de bassin versant
- Programme Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)
- Périmètre de protection de captage d'eau potable
- Etude de Profil de Vulnérabilité Conchylicole (PVC)

Les missions pourraient ainsi être confiées à un technicien agricole dont les fonctions seront les suivantes :

- Pour le contrat territorial de bassins versant : réalisation de diagnostics agricoles, d'accompagnements individuels et suivi d'actions collectives réalisées sous forme de prestation
- Pour les 2 PAEC : communication auprès du monde agricole, coordination des différents intervenants, réalisation de diagnostics, suivi de la mise en œuvre des MAEC, bilan et évaluation des PAEC

- Sur les 6 périmètres de protection de captage d'eau potable : suivi du respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux et corrections des anomalies identifiées concernant le volet agricole suite au diagnostic réalisé sur les périmètres, actions sur la qualité des eaux brutes (métabolites de pesticides) et sur le foncier
- Suite à l'étude PVC : définition et mise en œuvre d'un programme d'actions agricoles (diagnostics bactériologiques, accompagnement individuel...)
- Participation à la définition d'un programme d'actions agricoles à l'échelle de l'Agglomération en partenariat avec les autres services concernés de l'Agglomération

Il est donc proposé à compter du 1^{er} mai 2023 :

* de créer un poste de technicien ou de technicien principal 2^{ème} classe ou de technicien principal 1^{ère} classe à temps complet¹.

(¹) Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Vu le vote du budget primitif pour l'année 2023 par le Conseil d'Agglomération le 21 mars 2023 ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- **De valider la création d'un poste de technicien ou de technicien principal 2^{ème} classe ou de technicien principal 1^{ère} à temps complet ;**
- **De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ces postes.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

